

# PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ 2025

JE PARTICIPE  
DU 11 AU 25 JUIN !



L'ORÉAL

L'Oréal a l'ambition d'ouvrir plus largement l'actionnariat salarié à partir de 2025.

En vous proposant d'investir en actions L'Oréal tous les ans<sup>1</sup>, vous pourrez investir à votre rythme.

## DÉCOUVREZ LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ DE L'ORÉAL

Le plan d'actionnariat salarié de L'Oréal vous donne l'opportunité de vous associer aux résultats du Groupe en devenant actionnaire à des conditions préférentielles.

### QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les salariés ayant 6 mois d'ancienneté au 25 juin 2025 et étant toujours présents dans le groupe à cette date.

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE PLAN 2025 ?

### 1 ■ UNE DÉCOTE DE 20 % SUR LE PRIX DE RÉFÉRENCE DE L'ACTION

Le prix de souscription sera fixé le 6 juin 2025 et sera égal au prix de référence diminué de la décote de 20 %. Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de bourse de l'action L'Oréal relevés entre le 9 mai et le 5 juin 2025 (inclus).

### 2 ■ JUSQU'À 3 ACTIONS OFFERTES PAR AN PAR L'ORÉAL



Pour une souscription de	+	Vous recevrez au titre de l'abondement versé par L'Oréal	=	Montant total de l'investissement
1 action		1 action		2 actions
2 actions		1 action		3 actions
3 actions		2 actions		5 actions
4 actions		2 actions		6 actions
5 actions		2 actions		7 actions
6 actions et au-delà		3 actions		9 actions et au-delà

Les actions offertes au titre de l'abondement vous seront livrées à la fin de la période de blocage, aux alentours du 30 juillet 2030 sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date.

Pour 6 actions achetées et au-delà, vous recevrez au titre de l'abondement le maximum prévu de 3 actions.

### 3 ■ LES DIVIDENDES ÉVENTUELS

Vous bénéficierez des dividendes éventuels versés chaque année.

Ces dividendes seront automatiquement réinvestis dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (« FCPE ») et seront majorés de 10 % après deux années civiles pleines de détention de vos actions.



<sup>1</sup> Les offres d'actionnariat futures seront soumises notamment à l'approbation préalable des actionnaires de la société et de son conseil d'administration, à l'autorisation des autorités concernées, notamment l'Autorité des Marchés Financiers en France, à la réalisation des démarches requises auprès des représentants du personnel ainsi qu'aux conditions de marché et à la conjoncture. Il est précisé que les conditions proposées pourraient varier d'année en année.

### À L'ISSUE DE VOTRE PARTICIPATION AU PLAN, VOUS SEREZ ACTIONNAIRE DE L'ORÉAL

Comme pour tout actionnaire, votre investissement suivra l'évolution du cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.

### VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS

Votre investissement est bloqué jusqu'au 31 juillet 2030, sauf cas de déblocage anticipé (ceux-ci sont mentionnés dans le document « Supplément Local »).

Les actions offertes au titre de l'abondement vous seront versées à la fin de la période de blocage, aux alentours du 30 juillet 2030, sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le Règlement du Plan d'attribution gratuite d'actions (PAGA)).

### À NOTER POUR LES PAYS HORS ZONE EURO :

■ **L'action L'Oréal étant cotée en euro à la bourse de Paris**, pendant la durée de votre placement, la valeur de votre investissement variera selon les fluctuations du taux de change entre l'euro et votre devise.

Ainsi, si l'euro s'apprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise augmentera. Inversement, si l'euro se déprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise diminuera.

**Vous bénéficiez de la prise en charge des frais de tenue de compte par L'Oréal.**



### COMMENT SOUSCRIRE ?

1

**CONNECTEZ-VOUS**  
SUR [INVEST.LOREAL.COM](https://invest.loreal.com)

2

**CLIQUEZ SUR LE BOUTON « SOUSCRIRE »**

3

**IDENTIFIEZ-VOUS GRÂCE À VOS IDENTIFIANTS**

4

**FAITES VOS CHOIX EN COMPLÉTANT**  
L'ÉCRAN DE SOUSCRIPTION

5

**N'OUBLIEZ PAS DE VALIDER**  
VOTRE SOUSCRIPTION

**Un seul ordre de souscription**  
**est autorisé par salarié**



**MINIMUM 1 ACTION L'ORÉAL**



**MAXIMUM 20 ACTIONS L'ORÉAL<sup>2</sup>**

dans la limite de 25 % de votre rémunération  
annuelle brute 2025.

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE POUR  
En savoir plus sur l'offre  
Faire des simulations d'investissement  
Souscrire du 11 au 25 juin 2025



[invest.loreal.com](https://invest.loreal.com)

<sup>2</sup> Ce montant peut être réduit en cas de sursouscription.